

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

**FONDS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE**

Recensement général agricole
(1955)

Répertoire numérique

115 W

établi par

Olivier de SOLAN, directeur (2008-2016)

Inès Guérin, Attachée d'administration

sous le contrôle scientifique et la direction de
Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2020

SOMMAIRE

Introduction

page 3

Présentation du versement

Communicabilité

Sources complémentaires

page 6

Bibliographie

Archives

Répertoire numérique

page 7

INTRODUCTION

Présentation du versement

Initialement coté en série M (M 107878 à M 108001), le versement 115 W a été effectué le 26 février 1970 par la Direction départementale de l'Agriculture puis enregistré informatiquement le 21 janvier 2015 dans la série réglementaire W (archives administratives et judiciaires postérieures à 1940). Entreposé dans un local de la bibliothèque universitaire d'Amiens, il a fait l'objet d'un travail d'analyse en 2015 lors de la campagne de pré-classement des fonds conservés dans les annexes provisoires des Archives départementales (le site principal étant saturé en matière de capacité de stockage) et a été transféré dans le nouveau bâtiment de conservation des Archives de la Somme, situé à Dury, le 20 novembre 2017.

Ce versement comprend 135 articles et représente 9,60 mètres linéaires. Il contient les éléments du recensement général agricole de 1955 sous la forme de feuilles d'enquêtes. Il s'agit des réponses aux questionnaires individuels soumis à chaque chef d'exploitation agricole située dans le département de la Somme, classées par type de questionnaire, puis par ordre alphabétique des noms de communes du siège de l'exploitation et par numéro d'ordre attribué au préalable par la Direction départementale de l'Agriculture.

Ce mode de classement par type de questionnaire puis par commune a été maintenu car il aurait été trop long de reclasser l'ensemble des questionnaires par commune tous types de questionnaires confondus.

Les questionnaires individuels utilisés sont de 10 types différents, afin de limiter le nombre de questions au sein d'un formulaire. Chaque questionnaire semble correspondre à un certain type d'exploitation et à sa taille.

Le premier chapitre, identique à l'ensemble des dix questionnaires, regroupe les renseignements personnels du propriétaire. Les éléments concernant la famille et les salariés (composition de la famille, membres de la famille vivant et travaillant sur l'exploitation, à temps plein ou partiel, nombre de salariés...) sont ensuite plus ou moins développés selon les questionnaires. On trouve ensuite un chapitre sur l'équipement immobilier (présence de séchoir, fumière, fosse, descriptions plus détaillées de l'habitation et des bâtiments agricoles et d'élevage dans le questionnaire de type 3), le matériel (motoculteur, tracteur, moissonneuse-batteuse, machine à traire... plus développé dans le questionnaire de type 4), la production végétale (répartition de l'exploitation suivant les catégories du territoire, présence de bois, étang, peupleraies... plus développé dans le questionnaire de type 5), les modes de faire valoir (répartition de la surface suivant le mode : métayage, fermage...), les spécialisations végétales (type de vente, plus développé dans les questionnaires de types 6 et 7), le cheptel (effectif, plus développé dans les questionnaires de types 8 et 9), les élevages spécialisés (volailles, lapins, vers à soie...) et enfin, les dépenses techniques.

Les annexes 2 et 4 précisent la répartition des salariés non membres de la famille (caractère de l'emploi, nationalité, zone géographique du recrutement, âge, nature du travail, temps partiel/plein temps) et le type de matériel utilisé.

Les questionnaires sont anonymes. Les seules informations d'état civil fournies sont le sexe et l'année de naissance du chef d'exploitation.

Le versement a été conservé en totalité. En effet, la circulaire du ministère de la Culture AD 72-3 du 13 novembre 1972 et l'instruction DPACI/RES/2006/014 du 18 octobre 2006 prévoient la conservation intégrale des questionnaires individuels du recensement général agricole.

Le recensement général agricole

Une exploitation agricole est définie au sens de la statistique agricole comme une unité économique répondant simultanément aux quatre conditions suivantes :

- elle produit des produits agricoles,
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production ...),
- elle est soumise à une gestion courante indépendante,
- elle est localisée à un certain lieu.

Le recensement général agricole (RGA) est une enquête exhaustive effectuée généralement tous les 8 à 10 ans par les services départementaux de l'agriculture auprès des exploitations agricoles.

Le recensement agricole a pour objectif :

- de mettre à jour l'ensemble des données statistiques sur l'agriculture française (population agricole, main d'œuvre, utilisation du sol, cheptel, équipement ...),
- de fournir des données actualisées sur les structures de l'agriculture et de mesurer leur évolution au cours des années passées,
- d'obtenir des résultats à des niveaux géographiques très fins (région agricole, canton, commune) ce que ne permettent pas les enquêtes par sondage,
- d'effectuer le tirage ultérieur d'échantillon d'exploitation pour réaliser des enquêtes portant sur des aspects particuliers de l'exploitation agricole (les serres, l'horticulture ornementale, le cheptel ...) et venant compléter les informations recueillies au recensement.

Le recensement est réalisé par un enquêteur du service statistique (Service départemental de la statistique agricole, SDSA, devenu service régional de l'information statistique et économique, SRISE) de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt. L'enquêteur se rend dans chaque exploitation agricole et remplit le questionnaire en compagnie du chef d'exploitation.

Il s'agit d'une opération nationale obligatoire recommandée par la FAO (organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et réalisée concomitamment dans chaque département.

Un article¹, paru à l'occasion du recensement général agricole de 1970, retrace un bref historique des enquêtes agricoles en France depuis le milieu du XIXe siècle :

"Après l'enquête agricole de 1942 effectuée pendant la dernière guerre à l'aide d'un questionnaire individuel rempli en mairie, le premier recensement général agricole exécuté au moyen d'un questionnaire individuel rempli par un enquêteur sur chaque exploitation a été organisé en 1955-56.

Le recensement de 1955 a permis d'obtenir des informations à peu près satisfaisantes sur les principales données de structure et les facteurs de production, mais il n'a été qu'un demi-succès pour les raisons suivantes :

- manque de tradition des services enquêteurs ;
- préparation trop hâtive du fichier des exploitations en 1954-55 et formation et encadrement insuffisants des enquêteurs ; instructions d'enquêtes mal respectées ; longueur des opérations sur le terrain étalées sur un an en certains endroits ;
- questionnaire comportant des rubriques sur les productions mal adaptées à un recensement ; présence de questions avec des réponses non déclarées ou mal remplies ;
- climat social perturbé ; sous-estimation des effectifs des divers cheptels recensés sur une période trop longue nuisant à l'homogénéité des informations et sous-estimation des superficies portant des cultures intensives ;
- échec de l'exploitation mécanographique sur ordinateur, retards dans l'exploitation mécanographique classique."

La circulaire AD 20509/11355 du 5 novembre 1969 annonce le versement des questionnaires du RGA de 1955, en prescrit la conservation et la cotation dans la série M. C'est ce qui explique que ce versement ait été initialement coté dans cette série (M 107878 à M 108001), avant d'être recoté dans la série réglementaire W, créée en 1979.

¹ Note de présentation du prochain recensement général de l'agriculture de 1970-1971", dans *Études rurales*, n°34, 1969, p. 113-121.

Communicabilité

Aux termes de la loi du 7 juin 1951 relative au secret statistique et de la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008, les informations relatives aux statistiques collectées par des questionnaires portant sur des faits ou des comportements privés (comme le recensement) sont soumis à un délai de communicabilité qui est actuellement de soixante-quinze ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier.

L'incommunicabilité des liasses de ce versement (1955-1956) est de 75 ans.

Le versement 115 W sera librement communicable en 2032.

(code du patrimoine, L.213-2 4^e a).

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Bibliographie

ALEXANDRE, Arsène. *La vie agricole dans la Picardie orientale depuis la guerre*. - Paris : Les Belles lettres, 1928. [BR2409]

Direction départementale de l'agriculture : service de la statistique agricole. *Résultats du recensement général de l'agriculture en 1970, département de la Somme*. - Beauvais : SRSA Nord-Picardie impr., 1972. [8°2438]

INSEE. *La structure des exploitations en France*. - Paris : PUF, 1949. [Br2611]

Ministère de l'agriculture, service central des enquêtes et études statistiques. *Recensement agricole 1988, instructions aux enquêteurs*.

Service régional de statistique agricole région Picardie. *Recensement général de l'agriculture en 1970*. - Beauvais : Service régional de statistique agricole Nord-Picardie impr., 1972. [8°2437]

Archives

Archives départementales de la Somme

Séries modernes

- Sous-série 6 M : population, affaires économiques, statistiques (1792-1952), notamment statistiques agricoles et des sinistres (6 M 2074-2400).

- Sous-série 7 M : agriculture (1800-1950).

Série W

- 113 W : recensement de la population de 1946 dont présence de feuilles d'exploitation agricole.

- 1327 W : recensement général agricole de 1970.

- 1328 W : recensement général agricole de 1979.

- 1334 W : documents de saisie du réseau d'information comptable agricole : Aisne, Oise, Somme (1981-1989).

- 1490 W : recensement général agricole de 1988.

- 1507 W : recensement horticulture ; utilisation du territoire (questionnaires) ; terres labourables ; structure ; inventaire communal ; photographies (1970-2004).

Répertoire numérique

RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE, REPONSES PAR ORDRE
ALPHABETIQUE DE COMMUNES.

115 W 1-18	Questionnaires de type 1.	1955-1956
115 W 1	A.	
115 W 2	B.	
115 W 3	C.	
115 W 4	D.	
115 W 5	E.	
115 W 6	F.	
115 W 7	G.	
115 W 8	H à J.	
115 W 9	L.	
115 W 10	M.	
115 W 11	N à O.	
115 W 12	P.	
115 W 13	Q.	
115 W 14	R.	
115 W 15	S.	
115 W 16	T.	
115 W 17	U à V.	
115 W 18	W à Y.	
115 W 19 - 34	Questionnaires de type 2.	1955-1956
115 W 19	A.	
115 W 20	B.	
115 W 21	C.	
115 W 22	D.	
115 W 23	E.	
115 W 24	F.	
115 W 25	G.	
115 W 26	H.	
115 W 27	I à L.	
115 W 28	M.	
115 W 29	N à O.	
115 W 30	P.	
115 W 31	Q à R.	
115 W 32	S.	
115 W 33	T à U.	

115 W 34 V à Y.

115 W 35 - 49 Questionnaires de type 3.

1955-1956

115 W 35 A.

115 W 36 B.

115 W 37 C.

115 W 38 D à E.

115 W 39 F.

115 W 40 G.

115 W 41 H à J.

115 W 42 L.

115 W 43 M.

115 W 44 N à O.

115 W 45 P.

115 W 46 Q à R.

115 W 47 S.

115 W 48 T à U.

115 W 49 V à W.

115 W 50 - 63 Questionnaires de type 4.

1955-1956

115 W 50 A.

115 W 51 B.

115 W 52 C.

115 W 53 D à E.

115 W 54 F.

115 W 55 G.

115 W 56 H à J.

115 W 57 L.

115 W 58 M.

115 W 59 N à P.

115 W 60 Q à R.

115 W 61 S.

115 W 62 T à U.

115 W 63 V à Y.

115 W 64 - 75 Questionnaires de type 5.

1955-1956

115 W 64 A.

115 W 65 B.

115 W 66 C.
115 W 67 D à E.
115 W 68 F.
115 W 69 G à J.
115 W 70 L.
115 W 71 M.
115 W 72 N à P.
115 W 73 Q à R.
115 W 74 S à T.
115 W 75 U à Y.

115 W 76 - 85 Questionnaires de type 6.

1955-1956

115 W 76 A.
115 W 77 B.
115 W 78 C.
115 W 79 D à E.
115 W 80 F.
115 W 81 G à J.
115 W 82 L à M.
115 W 83 N à P.
115 W 84 Q à S.
115 W 85 T à Y.

115 W 86 - 95 Questionnaires de type 7.

1955-1956

115 W 86 A.
115 W 87 B.
115 W 88 C.
115 W 89 D à E.
115 W 90 F à G.
115 W 91 H à L.
115 W 92 M.
115 W 93 N à P.
115 W 94 Q à S.
115 W 95 T à Y.

115 W 96 - Questionnaires de type 8.
107

1955-1956

115 W 96 A.

115 W 97 B.
115 W 98 C.
115 W 99 D à E.
115 W 100 F à G.
115 W 101 H à L.
115 W 102 M.
115 W 103 N.
115 W 104 O à P.
115 W 105 Q à R.
115 W 106 S à T.
115 W 107 U à Y.

115 W 108 - Questionnaires de type 9.
117

1955-1956

115 W 108 A.
115 W 109 B.
115 W 110 C.
115 W 111 D à E.
115 W 112 F.
115 W 113 G à J.
115 W 114 L à M.
115 W 115 N à Q.
115 W 116 R à S.
115 W 117 T à Y.

115 W 118 - Questionnaires de type 10.
128

1955-1956

115 W 118 A.
115 W 119 B.
115 W 120 C.
115 W 121 D à E.
115 W 122 F.
115 W 123 G à J.
115 W 124 L.
115 W 125 M.
115 W 126 N à P.
115 W 127 Q à S.
115 W 128 T à Y.

115 W 129 - Questionnaires individuels complémentaires, annexes 2 et 4.
135

1955-1956

115 W 129 A à B.

115 W 130 C à D.

115 W 131 E à F.

115 W 132 G à L.

115 W 133 M à O.

115 W 134 P à S.

115 W 135 T à Y.